



Commune de
PERROY

Commission Gestion-Finances Conseil communal du 15 juin 2023

Perroy, le 6 juin 2023

**Rapport de la commission de Gestion et Finances pour le préavis 04/2023
« Demande de crédit de construction de CHF 300'000.- pour la création d'un
espace pour la fanfare de Perroy dans le bâtiment ECA 688 (bien-fonds 249) ».**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion-finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Michel Griessen, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie le 30 mai 2023 afin d'étudier le préavis 04/2023.

Préambule :

La Municipalité sollicite un crédit de construction de CHF 300'000.- pour la création d'un nouvel espace pour la fanfare de Perroy, dans l'ancien local des pompiers attenant à la voirie communale.

En effet, il est relevé que la fanfare de Perroy, véritable institution villageoise, a besoin d'un nouveau local de répétitions. L'actuel se trouvant dans le bâtiment de la Cure est devenu trop exigu pour 45 musiciens et pose un problème non seulement de grandeur mais de qualité sonore.

Analyse :

Nous vous informons que votre commission s'est principalement interrogée sur l'investissement ainsi que sur la capacité financière qu'un crédit de construction de CHF 300'000.- aurait sur les finances communales.

Nous constatons que le seuil d'endettement actuel de la commune est de CHF 9'828'832.- sur les CHF 20'000'000.- du plafond fixé en début de législature.

De ce point de vue, nous pouvons raisonnablement penser que la commune peut réaliser cet investissement de CHF 300'000.- impactant modérément l'endettement communal.

Comme mentionné dans le préavis, le financement de ces travaux est prévu par un emprunt bancaire avec un amortissement sur 15 ans, ce qui correspondrait à CHF 20'000.- par année. Ce montant semble donc pleinement supportable pour les finances communales.

En substance, il est relevé que la fanfare de Perroy s'engage à verser CHF 5'000.- par année durant les 15 ans, ce qui couvrirait un taux d'intérêt annuel à 3% quel que soit le taux d'intérêt appliqué au prêt obtenu par la Commune.

Par ailleurs, nous observons en annexes du préavis, les plans ainsi que le devis détaillé du projet et nous profitons de remercier les personnes engagées dans l'élaboration de ceux-ci. Dès lors, nous sommes convaincus que la Municipalité pourra réaliser ce projet tout en respectant les montants budgétés.

Nous profitons de rappeler à la municipalité l'obligation de se conformer à la loi sur les marchés publics (LMP-VD). Au vu des estimations fournies, il sera certainement envisageable que chaque code des frais de construction (CFC) resterait sous la barre des CHF 150'000.-, ce qui autorise la municipalité à traiter de gré à gré.

Enfin, nous demandons une nouvelle fois instamment à la Municipalité de présenter au Conseil Communal, une prévision des futurs investissements à court et moyen terme afin d'avoir une vision globale et ainsi prévoir de futurs engagements permettant de respecter au mieux le cadre financier de notre commune.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, votre commission de gestion et finances vous propose :

- D'accepter la demande de crédit de construction de CHF 300'000.- pour la création d'un espace pour la fanfare de Perroy dans le bâtiment ECA 688 (bien-fonds 249).
- D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au meilleur taux, remboursable sur 15 ans.
- D'amortir l'investissement de CHF 300'000.- sur une durée de 15 ans, à raison d'un montant de CHF 20'000.- par année, la première fois au budget 2024.

Pour la commission de Gestion et Finances :

Mireille Gaillard
Présidente

Stéphane Bettems
Rapporteur